

Le 23 janvier 2023, à 19 heures 32, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 janvier 2023

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, Mme Fabienne MEYNAND, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, M. Bruno VILLEMAGNE, M. Didier RACLE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON, Mme Sophie BROQUAIRE.

Absents :

Mme Valérie PICQ, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Karine BREURE, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Fabrice PIASTRINO

Procurations :

Mme Valérie PICQ à M. Philippe BONNEFOND, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER à M. Patrick BOUCHET, M. Jean-Nicolas JOUVE à Mme Laurence BUSSIERE, M. Fabrice PIASTRINO à M. Richard GRIFFON.

Secrétaire : Mme Maryline MARESCAL

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS INTERMINISTRIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION (FIPDR) - EXERCICE 2023

Monsieur Bonnefond, 1er Adjoint en charge des finances, informe l'Assemblée que la commune est éligible au fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) au titre de l'année 2023. Elle peut solliciter l'attribution de cette subvention pour financer l'achat d'un gilet pare-balle pour un agent du service police municipale.

Le coût d'un gilet pare-balle est de 585 € HT.

La commune peut solliciter 50 % du montant de cette dépense soit 292,50 € au titre du FIPDR 2023 « sécurisation ».

Le solde sera financé sur les fonds propres de la commune.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE

- ⚡ D'AUTORISER à solliciter l'attribution d'une subvention de 50% du montant de 585 € HT au titre du FIPDR 2023.
- ⚡ D'AUTORISER à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20230125-2023-6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2023

Affichage : 01/02/2022

La secrétaire de séance,
Maryline MARESCAL



Fait à La Fouillouse, le 25 janvier 2023

Le Maire,
Patrick BOUCHET

